

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-8-3

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service formation

Service consulté

PLAN DE FORMATION 2021

Résumé : Le plan de formation 2021 a pour ambition d'accompagner les agents de la Collectivité européenne d'Alsace dans le développement de leurs compétences afin d'assurer un service public renouvelé au plus proche des alsaciens.

Le plan de formation 2021 a pour ambition d'accompagner les agents dans le développement de leurs compétences afin d'assurer un service public renouvelé au plus proche des alsaciens.

Ce plan de formation souligne l'ensemble des formations et des dispositifs mis en œuvre par la DGA RH pour accompagner les agents et les encadrants dans le cadre de la création de la CeA.

Ce plan de formation traduit également l'ensemble des actions menées pour adapter l'offre de formation aux circonstances exceptionnelles liées à la COVID 19 comme la promotion de MOOC ou cours d'enseignement à distance sur Internet, la substitution par une offre de formations en ligne ou le développement de formation à distance et la création de webinaires pour accompagner cette crise sanitaire et ses conséquences.

Par ailleurs, ce plan de formation a vocation à remettre l'humain au cœur du dispositif en accompagnant les collectifs de travail qui le souhaitent tant dans la construction et la mise en œuvre de leur projet d'organisation, le développement de valeurs et de culture commune que l'accompagnement des changements auxquels ils doivent faire face.

Enfin ce plan de formation traduit de manière concrète et opérationnelle les besoins de formation en tenant compte des orientations stratégiques définies par le projet politique de la collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adopter le plan de formation 2021 des agents de la CeA joint en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY